

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

-----  
Le Maire de la Commune de GAILLARD,

**3 – Domaine et patrimoine**

**3-3 Location**

**OBJET**

**N°2026-64**

Mise à disposition de la  
salle du 1er étage  
du Pavillon S. HESSEL  
47 rue des Vignes

et

Signature d'une convention  
avec Meta Červ

21/02/2027

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2026-40 en date du 21 mars 2026, donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de convention ;

**Considérant** que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

**Considérant** le souhait de faire intervenir l'artiste Meta Červ pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 21 février 2027 au Pavillon Stéphane Hessel ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – De mettre à disposition de l'artiste Meta Červ, une salle située au 1er étage du Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 21 février 2027.

**ARTICLE 2** – De signer une convention avec Meta Červ afin de formaliser la venue de l'artiste et de définir les modalités de son intervention.

**ARTICLE 3** – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 20 avril 2026

Le Maire,  
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 21/4/26

de sa mise en ligne le : 21/4/26

de sa notification le : 21/4/26

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.